confiance? Y a-t-il des régions conflictuelles ou sujettes aux tensions où des accords existants ou nouveaux relatifs à la limitation des armements et à des mesures de confiance pourraient être appliqués? Quelles sont les approches nouvelles ou non traditionnelles? De quelle manière les méthodes de vérification pourraient-elles contribuer à ces efforts? De nouvelles méthodes de vérification seraient-elles nécessaires pour compléter des accords relatifs à la limitation des armements et à des mesures propres à accroître la confiance particuliers à certaines régions? Quelles nouvelles considérations pourraient entraver l'application sans heurt d'idées et de méthodes existantes?

L'aspect juridique

Dans quelle mesure la génération actuelle de régimes de vérification afférents à la limitation des armements et au renforcement de la confiance crée-t-elle des problèmes ou des difficultés juridiques aux gouvernements nationaux? Cela varie-t-il en fonction du type d'accord sur la limitation des armements, de son sujet et des États participants? Dans quelle mesure cela peutil changer avec la nouvelle génération d'accords sur la limitation des armements et de régimes de vérification? Le problème sera-t-il plus épineux pour les instances multilatérales que pour les instances bilatérales? Certains accords multilatéraux et internationaux poseront-ils plus de problèmes que d'autres? Quelles questions de droit international apparaîtront dans la conception de la prochaine génération de régimes de vérification? Les accords relatifs à la limitation des armements maritimes et aux mesures propres à accroître la confiance s'y rapportant soulèveront-ils des difficultés juridiques uniques et ennuyeuses? Rencontrerat-on des difficultés juridiques particulières dans la mise à exécution des efforts multilatéraux concernant la limitation des armes dans l'espace?

La politique intérieure et la vérification

En quoi les politiques intérieures (à savoir : la «politique bureaucratique» autant que la politique législative partisane) influent-elles sur la conception et la mise en oeuvre des régimes de vérification de la limitation des armements assortis de mesures de confiance dans divers pays aux systèmes politiques différents? Les conséquences varient-elles selon le type d'accord ou le type de mesure de vérification? Varient-elles suivant le nombre, le type ou la superficie des États participants à l'accord? Varient-elles en fonction du type de système gouvernemental? Peut-on protéger la conception et la mise en oeuvre des régimes de vérification des effets négatifs des politiques intérieures?

Conclusion

Comme ce qui précède le démontre amplement, ce ne sont pas les questions qui manquent pour guider la recherche relative au rôle futur de la vérification. Celles-ci portent sur une multitude d'aspects techniques, organisationnels, politiques, fonctionnels et théoriques. Beaucoup des thèmes possibles de recherche ont trait à l'application de méthodes existantes dans des contextes généralement similaires. Cependant, une partie de ceux définis ici donnent à penser qu'une philosophie véritablement nouvelle de la vérification et de son application serait bienvenue et qu'il existe peut-être de nouvelles possibilités quant à des vérifications efficaces. Toutefois, un raisonnement original et rigoureux sera indispensable pour découvrir nombre de ces idées possibles.

Concernant les sujets de recherche longuement évoqués ci-dessus, les questions suivantes méritent une attention particulière:

 Serait-il souhaitable que l'on utilise les mêmes techniques et (ou) organismes de contrôle et d'évaluation du respect des

